

Oui à la sécurité alimentaire, non à l'initiative populaire

Berne le 9 mars 2016

Communiqué de presse

Oui à la sécurité alimentaire, non à l'initiative populaire

Le PLR veut l'application des règles existantes

Le PLR regrette la décision prise aujourd'hui par le Conseil national, d'accepter l'initiative pour la sécurité alimentaire. Cette proposition veut coucher noir sur blanc des exigences déjà largement couvertes par la Constitution actuelle. Sur la base du nouvel article constitutionnel, la Confédération devrait renforcer l'approvisionnement de la population avec des denrées issues d'une production indigène diversifiée et durable. Si le PLR. Les Libéraux-Radicaux partage l'objectif, il prône d'autres moyens.

Le PLR soutient le principe de la sécurité alimentaire toutefois, il s'oppose à la tendance actuelle de toujours plus réguler. L'initiative lancée par l'Union Suisse des paysans (USP) veut modifier la Constitution actuelle avec des exigences qui existent déjà. En effet, l'article constitutionnel 104 permet aujourd'hui déjà de garantir une solide base pour que la production agricole puisse contribuer à la sécurité de l'approvisionnement de la population et mener à bien une politique agricole cohérente.

La Suisse a un niveau de sécurité alimentaire élevé

Pour le PLR, il est important de ne pas se tromper de combat. Le niveau de sécurité alimentaire dans notre pays est déjà très élevé. En effet, les denrées alimentaires sont disponibles en permanence et en quantité suffisante en Suisse. Il faut éviter de tomber dans un sur-protectionnisme agricole. Aujourd'hui, la politique agricole dispose d'instruments qui se traduisent par un soutien de la Confédération à la production agricole à hauteur de 3.8 milliards de francs par an. La production indigène n'a connu que des niveaux record ces dernières années.

Certes, les agriculteurs font face à certains défis pour le futur. Le PLR est conscient que la perte de terres agricoles ne plaide pas en faveur d'un développement durable et limite le potentiel de production de denrées alimentaires en Suisse. La protection des terres cultivées est donc une préoccupation légitime de la population. Mais cette préoccupation est déjà suffisamment couverte par l'article 75 de la Constitution. La protection des terres cultivées a notamment été renforcée dans le cadre de la première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire adoptée par le peuple en 2013.

Pour toutes ces raisons, le PLR ne soutient pas cette initiative excessive et recommande de maintenir le cap concernant les réformes entreprises avec la politique agricole 14-17.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

Oui à la sécurité alimentaire, non à l'initiative populaire

Contacts

- › Christian Lüscher, vice-président du PLR.Les Libéraux-Radicaux, 079 355 37 52
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole Romandie, 079 315 78 48
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.